



SYNDICAT NATIONAL DU TRESOR 59

82, avenue Kennedy - 59033 LILLE CEDEX
Accès Métro : GARES ou MAIRIE de LILLE
Tél. 03 20 62 42 84 Télécopie 03 20 62 41 21 ou 45.96
@ mail : TRESOR.CGT059@WANADOO.fr
ou CGT.59@CP.FINANCES.GOUV.FR
URL : <http://perso.wanadoo.fr/sntcgt59/index.htm>
Sur Intranet <http://www.tresor.cgt.fr/59>

LE RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EST MENACÉ

Depuis des décennies, les fonctionnaires ont construit leur régime de protection sociale complémentaire. Basé sur les **solidarités inter générationnelles et inter catégorielles**, il a permis à chaque adhérent de bénéficier pour lui et sa famille d'une accessibilité à des soins de qualité.

Hors du champ commercial, ce régime mutualiste solidaire bénéficiait depuis plus de 40 ans d'un cadre juridique autorisant une participation financière des employeurs publics aux mutuelles de ses agents.

Au nom de la « concurrence libre et non faussée » ou « concurrence pure et parfaite », la commission européenne a mis en demeure l'Etat français de prendre les « mesures utiles » à propos des aides reçues par les mutuelles de la fonction publique.

En conséquence, le Conseil d'Etat a demandé au gouvernement d'abroger l'arrêté datant de 1962 qui autorisait la participation financière de l'Etat.

Tout ceci ne vise qu'à permettre aux assurances privées de capter une « clientèle » lucrative à l'exclusion de celle non lucrative. Plusieurs centaines de milliers de retraités ou d'adhérents touchés par une maladie grave pourraient ainsi se retrouver sans couverture complémentaire digne de ce nom.

L'EXISTENCE MEME DES MUTUELLES EST EN JEU !

Concrètement, cela signifie qu'à compter du **1er avril 2006 toutes les aides de l'Etat sont supprimées.**

La mesure phare concerne les conseillers mutualistes. Non seulement leur statut a changé (désormais détachés au lieu de mis à disposition), mais leurs fonctions vont évoluer. Réseau de proximité auprès des adhérents, ancré dans les services, la diminution du nombre de conseillers mutualistes fait que **plus de 20 % des départements n'auront plus de conseiller mutualiste à temps complet.** Cela va provoquer une **baisse de la qualité du service** rendu à tous les adhérents et **en particulier aux plus fragiles d'entre eux, comme les retraités.**

Le maintien à minima du réseau de conseillers mutualistes et la suppression des aides publiques (subvention, locaux, ...) risquent d'occasionner, à court terme, une IMPORTANTE HAUSSE DES COTISATIONS.

En l'absence de solutions de financement, **une augmentation estimée ou prévue à 10% des cotisations devrait être supportée par les seuls adhérents.**

En effet, l'Etat-employeur allouait jusqu'à maintenant à notre mutuelle des aides qui permettaient de financer 42% de l'action sociale et 100% de notre réseau mutualiste.

Ces aides, à hauteur de 5,5 M d'euros, se répartissent comme suit : 4,1 M. d'euros pour les mises à disposition (M.A.D.), 0,65 M. d'euros pour le matériel, les locaux, les prestations diverses et 0,70 M. d'euros de subventions D.P.M.A. Elles correspondaient en 2004 à une participation de 75 euros par adhérent (hors associés) ou de 48 euros par bénéficiaire.

C'est donc bien le financement de la protection sociale complémentaire par l'Etat-employeur qui est posé.

ENSEMBLE POUR LA DEFENSE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

En janvier 2006, un front uni des organisations syndicales CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU et la Mutualité Fonction Publique vous a alertés dans un « *Appel aux agents de la Fonction Publique* » sur le danger pesant sur l'avenir de notre protection sociale complémentaire. Les fédérations des finances CGT, FDSU, FO et CFDT ont, avec les mutuelles des finances, interpellé le ministre de l'économie et des finances.

Bernard THIBAUT, secrétaire général de la CGT, s'est adressé le 26 janvier 2006 au Premier Ministre lui demandant « *d'ouvrir rapidement des négociations au sein de la Fonction Publique* » et lui rappelant que « *notre organisation syndicale fait le choix d'un système solidaire financé par les employeurs publics intégrant la maladie, l'incapacité, l'invalidité, le décès... sécurisés juridiquement* ».

Face à cette remise en cause de l'existence même des mutuelles, le renouvellement et l'élection des comités départementaux, des délégués des sections et des membres du Conseil d'administration devraient être un temps fort du rassemblement, dans un cadre pluraliste, de l'ensemble des mutualistes.

C'est sur ces bases que le SNTCGT59 soutient les candidatures de militants mutualistes à l'ensemble de ces élections.

LES PROPOSITIONS CGT POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

L'Etat-employeur doit participer à la protection sociale complémentaire. De nouveaux droits complémentaires aux droits du régime général et statutaires doivent être acquis.

Ces nouveaux droits doivent :

- **Bénéficier à l'ensemble des agents : actifs et retraités, titulaires et non-titulaires**
- **S'exercer sans sélection du risque**
- **Assurer une protection par des garanties prises en inclusion des dispositions statutaires couplant la santé et la prévoyance (incapacité, invalidité, décès)**
- **Etre fondés sur les principes de la solidarité inter générationnelle et inter catégorielle.**
- **Etre financés par les employeurs publics au minimum à hauteur des aides actuelles**
- **Etre reconnus par la voie législative et réglementaire**
- **Etre gérés dans un cadre non lucratif**

Reposant sur ces principes, les mutuelles sont légitimement appelées à en assurer la gestion.

La Mutuelle du trésor dans le Nord

UNE « PRATIQUE » LOCALE : LA COOPTATION

Sur les douze membres sortant du comité départemental, certains n'ont pas été élus démocratiquement mais cooptés (5 membres).

Cette pratique consistant à introniser les « copains, copines » d'une organisation syndicale (FO pour ne pas la nommer) au sein du comité, a de tout temps été dénoncée par le SNTCGT59, notamment lors de la dernière assemblée générale à Pont sur Sambre.

Le souhait de rompre avec cette pratique a d'ailleurs été relégué devant l'AG de Metz.

Les candidats désignés par la CGT ont le souci d'une mutuelle humaine, solidaire, protectrice, et respectueuse. C'est en ce sens que nous vous proposons de voter pour la liste soutenue par la CGT

LA VALSE DES CORRESPONDANTES

Rappelons que les problèmes internes de la mutuelle du trésor de la section du Nord ont provoqué la démission de toutes les correspondantes, ce qui n'a pas amélioré le fonctionnement et la qualité des prestations.

Dans ce domaine comme dans celui de la cooptation, la direction sortante de la section du Nord s'obstine

Pourquoi voter pour les candidats désignés par la CGT ?

↳ **Pour élire des représentants défendant les principes d'humanité et de solidarité**

La réforme de la mutualité n'a rien d'innocent, elle autorise à intervenir dans le secteur des assurances à titre personnel, pour une autre mutuelle ou « réassurance ».

En votant pour **les candidats de la CGT**, vous conduirez à l'élection de militants mutualistes qui, au delà de la gestion, **défendent une certaine idée de la solidarité** plutôt que de la livrer en proie aux financiers.

↳ **Pour être entendus, respectés et défendus**

Pour que la voix de tous les adhérents puisse parvenir aux oreilles des décideurs et que **tous puissent s'exprimer !**

↳ **Pour une réelle représentativité et la transparence des décisions !**

Que savez vous des décisions prises ou à venir ?

Que savez vous de l'usage de votre argent ?

Que savez vous des incidences de la réforme de la sécurité sociale et des établissements de santé ?

RIEN, et c'est pour cela que nous proposons une liste de candidats qui auront pour mission prioritaire de vous représenter et vous informer !

↳ **Pour garantir vos droits et les défendre,**

éviter que l'on « boursicotte » avec vos cotisations et que l'on vous dupe, **rester vigilant** à la bonne utilisation des prélèvements mutualistes et **acter pour imposer** de nouveaux acquits.

Si vous voulez que votre mutuelle évolue, choisissez l'alternance :

Votez pour la liste CGT !

**ELECTION DU 11 MAI 2006
POUR LE RENOUVELLEMENT
DU COMITE DEPARTEMENTAL :**

Liste des candidats présentés par la CGT

COMITE DEPARTEMENTAL

Joël CATTAUX (Membre du comité Départemental)	TG
Dominique CAZENAVE	TG
Sylvain DECLERCQ	Equipe de remplacement LILLE
Jean-François HACHEZ	TG
Sylvie LEMAIRE	Paierie Départementale
Patrice LESCOT	TG
Jean-Marie MASSE	TP CAMRAI Mun.
Corinne MENNECHEZ	RF Valenciennes
Joëlle ROBAIN	TG (ex Redevance)
Jean-Rémy VANDEVOORDE	RP SOLESMES
Mathias WATTELLE	Equipe de remplacement LILLE

DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Joël CATTAUX (Membre du comité Départemental)	TG
Dominique CAZENAVE	TG
Patrice LESCOT	TG
Jean-Marie MASSE	TP CAMRAI Mun.
Corinne MENNECHEZ	RF Valenciennes
Jean-Rémy VANDEVOORDE	RP SOLESMES
Mathias WATTELLE	Equipe de remplacement LILLE